

Faits d'actualité

R. M.

Volume 63, numéro 3, 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105049ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105049ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

M., R. (1995). Faits d'actualité. *Assurances*, 63(3), 449–459.
<https://doi.org/10.7202/1105049ar>

Faits d'actualité

par

R.M.

1. Les anciens retraités de Singer obtiennent gain de cause devant la Cour suprême

Après neuf ans et demi de batailles judiciaires, les anciens retraités de la défunte compagnie Singer ont finalement obtenu gain de cause en Cour suprême. Au début de juillet, la plus haute Cour du pays a refusé à l'ex-Singer et à l'ex-Simonds la permission d'en appeler d'une décision de la Cour d'appel du Québec. Cette Cour avait décidé que les deux compagnies défuntées n'avaient pas le droit de s'approprier le surplus de la caisse de retraite des employés, évalué à 6 millions de dollars dans le cas des 600 retraités de l'ex-Singer et à 10 millions de dollars dans le cas des 103 retraités de l'ex-Simonds. Deux juges de la Cour suprême ont refusé cette autorisation, alors que le troisième juge, le juge en chef, a manifesté sa dissidence.

449

2. La Banque Nationale achète une compagnie d'assurance vie

La Banque Nationale a conclu, au mois de mai dernier, une entente visant l'achat de Canassurance, compagnie d'assurance vie, filiale de l'Association d'hospitalisation du Québec. Le coût d'achat serait de l'ordre de 25 millions de dollars. Il s'agit de la première banque canadienne à acquérir une compagnie d'assurance vie en exploitation.

Canassurance, qui distribue ses produits d'assurances collectives par l'intermédiaire de courtiers, a terminé l'année 1994 avec un actif de 103 millions de dollars et un avoir propre de 15,7 millions de dollars. Ses revenus s'élèvent à 48,2 millions de dollars, dont des revenus de primes d'assurance de 37,7 millions de dollars.

3. Progression fulgurante du sida dans le monde

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a répertorié le nombre des cas de sida dans le monde. En juin 1995, il y avait 1 169 811 cas de sida par rapport à 985 119 cas, en juin 1994, ce qui représente une augmentation de 19 % en un an. L'OSM estime que le nombre réel de cas de sida dans le monde, adultes et enfants confondus, dépasserait 4,5 millions, dont l'énorme majorité de 70 % se trouve en Afrique. Aux États-Unis, le pourcentage serait de 7 %.

450

Au Québec, 3 335 cas de sida ont été déclarés pour l'année 1994. Toutefois, on estime à 5 000 le nombre de cas réels de sida, en raison de la sous-déclaration estimée à 25 % et des délais de déclaration.

4. La série de tempêtes qui s'est abattue dans le Sud des États-Unis au printemps dernier cause en dommages assurés plus de 2,8 milliards de dollars

Les quatre grandes tempêtes qui ont ravagé le Sud des États-Unis, en avril et en mai 1995, ont causé des dommages importants. *The American Insurance Services Group* estime à 425 millions de dollars les dommages causés par la tempête survenue dans le centre du Texas, à la fin d'avril, à 910 millions de dollars les coûts de celle qui s'est abattue, une semaine plus tard, dans les États du Sud, plus précisément dans une zone comprise entre le Nouveau-Mexique et l'Oklahoma, à 1,1 milliard de dollars celle qui a frappé le Texas, les 5 et 6 mai et, enfin, à 360 millions de dollars les coûts de celle qui provoqua des inondations, entre le 7 et le 10 mai, dans la région de la Nouvelle Orléans.

5. Résultats de l'Industrie de l'assurance I.A.R.D. - le premier trimestre de 1995

À la lecture de la revue *The Quarterly Report* - premier trimestre (1995) - on observe que les revenus d'opération, après impôt, des assureurs IARD au Canada, au

premier trimestre de l'année 1995, se chiffrent à plus de 380 millions de dollars. Ce montant est supérieur aux résultats du premier trimestre de l'année 1994. En fait, il s'agit des meilleurs résultats trimestriels depuis deux ans. Les revenus de placement, qui s'élèvent à 569 millions de dollars, se maintiennent à la hausse. Du côté des sinistres, même si les résultats techniques demeurent négatifs (- 199 millions de dollars), le rapport sinistres à primes de 72,9 % s'avère le ratio le plus performant depuis 1987.

Premier trimestre - 1995 (en millions de dollars)		
	1994	1995
Primes nettes émises	3 474 \$	3 797 \$
Sinistres nets	3 130 \$	2 954 \$
Rapport sinistres à primes	81,8 %	72,9 %
Pertes techniques avant impôt	- 545 \$	- 199 \$
Rapport combiné	- 14,3 %	- 4,9 %
Revenus de placement avant impôt	539 \$	569 \$
Gains de capital	156 \$	31 \$
Revenus d'opération après impôt	185 \$	380 \$

6. Les principaux assureurs québécois en 1994

Le 27 mai 1995, l'Inspecteur général des institutions financières a rendu public son rapport annuel. Il révèle que le nombre de compagnies détenant un permis pour exercer au Québec est passé de 384 à 367. La baisse la plus significative provient du secteur de l'assurance de dommages. Au 31 décembre 1994, on y comptait 162 compagnies, par rapport à 171 un an plus tôt. Le nombre de compagnies d'assurance de personnes est passé de 132 à 131 compagnies.

Les trois principales compagnies d'assurance de dommages, par l'importance des primes perçues, sont les suivantes :

	1994	1993
1. Boréal	370,4	334,6
2. Groupe Commerce	349,8	313,8
3. Desjardins	304,0	275,4

(en millions de dollars)

Du côté des compagnies d'assurance de personnes, le classement se présente comme suit :

452

	1994	1993
1. Desjardins-Laurentienne	918,8	---
2. Industrielle-Alliance	603,9	492,2
3. Sun Life	453,0	406,1

7. **Baisse record des vols de véhicules automobiles au Québec en 1994**

Le Rapport statistique sur l'assurance automobile publié par le gouvernement, pour l'année 1994, fait état du plus bas taux de sinistralité enregistré pour l'ensemble du Québec depuis 13 ans. En effet, le nombre de sinistres pour vol de véhicules automobiles est passé de 40 118, en 1993, à 36 482, en 1994, ce qui représente une baisse de 9 %.

8. **Code des pratiques pour le règlement des différends, émis en Ontario en matière d'assurance automobile**

La Commission des assurances de l'Ontario (CAO) a publié la deuxième édition du *Code des pratiques pour le règlement des différends* (Édition de 1995) à l'attention de toutes les compagnies d'assurance autorisées à souscrire l'assurance automobile en Ontario. Cette nouvelle édition, qui remplace celle du 20 juillet 1990, est entrée en vigueur le 1^{er} août 1995.

Les parties principales du Code traitent des sujets suivants :

- Les règles de procédure concernant la médiation, l'arbitrage, l'appel et la modification/révocation.
- Les directives de la Commission des assurances de l'Ontario concernant l'interprétation et le fonctionnement de l'*Annexe sur les indemnités d'accident*.
- Les *Notes pratiques* expliquant les éléments principaux de la procédure de règlement des différends.
- Les droits de dépôts et les droits versés par l'assureur en ce qui a trait à la procédure de règlement des différends.
- Les règles relatives au règlement des différends et aux frais.
- Les formulaires de la CAO pour avoir accès à ses services de règlement de différends.

453

9. Assurpol, un assureur français exclusif pour les risques liés à l'environnement

Au moment où tous les assureurs français, sans exception, commencent à exclure des polices les risques de dommages ou d'atteinte à l'environnement, puisque la réassurance ne prend plus ces risques en charge, Assurpol prend la relève. Il s'agit d'un regroupement de coassurance, qui a remplacé Garpol en 1989, et qui compte cinquante compagnies d'assurance et seize compagnies de réassurance. Avec une capacité de 200 millions de francs, Assurpol gère actuellement 451 polices, principalement dans le secteur industriel. Il devrait percevoir 100 millions de francs en primes nettes, à la fin de l'année 1995. Assurpol assure non seulement la garantie Pollution accidentelle mais aussi la garantie Pollution graduelle et la garantie Frais de dépollution.

Outre la possibilité de délivrer des garanties plus étendues, Assurpol a l'ambition de développer une meilleure

connaissance technique des risques de pollution. Les garanties liées aux atteintes à l'environnement deviennent ainsi une piste intéressante à suivre, tant pour les courtiers français que pour leurs confrères européens et nord-américains.

10. Poursuite contre 27 dirigeants de la défunte Confédération-Vie

454

En juin dernier, les médias faisaient état d'une poursuite de 1,8 milliards de dollars récemment intentée contre 27 dirigeants de la défunte Confédération-Vie par un organisme de réglementation des compagnies d'assurance de l'État du Michigan. Une banque de Chicago, filiale d'une banque canadienne ainsi qu'un cabinet d'experts-comptables seraient également impliqués dans cette poursuite.

La Confédération-Vie, qui fut l'une des cinq plus importantes compagnies d'assurance canadienne, avant sa faillite, possédait une division américaine, située à Atlanta, dont le montant des opérations d'ensemble se chiffrait à 8 milliards de dollars.

La poursuite allègue que les dirigeants ont abusé de la confiance des investisseurs américains, dans une manigance visant à retirer des centaines de millions de dollars des succursales américaines de la Confédération pour éponger les besoins financiers de la société-mère de Toronto. Parmi les motifs de la poursuite contre les administrateurs, mentionnons ceux qui suivent : bris de confiance, manquement du devoir fiduciaire, négligence, fraude, bris de contrat et pratiques contraires à l'éthique professionnelle.

Selon un article paru dans le *Globe and Mail* (18 juillet 1995), la Confédération-Vie aurait souscrit, en 1993, une police d'assurance de responsabilité civile à l'égard de ses administrateurs par l'intermédiaire de la firme de courtage en assurance Marsh & McLennan Ltd. Divers assureurs seraient engagés en vertu de cette police, dont Encon Insurance Managers Inc., à titre d'assureur de base, pour un montant de 20 millions de dollars. Le montant de cette police s'appliquerait jusqu'à

concurrence d'une limite de 50 millions de dollars, sans compter les frais de défense, payables en addition de la limite d'assurance. Pour l'heure, nous ignorons les conditions contractuelles de cette police relativement aux allégations de la poursuite.

11. Le marché Lloyd's restructuré

Après avoir annoncé, en mai dernier, un déficit de plus de 1,19 milliard de livres pour l'année 1992 et un règlement global de dédommagement à l'amiable avec les Names de 2,8 milliards de livres pour la renonciation ou la fermeture des poursuites judiciaires, le marché des Lloyd's entend constituer un fonds central en vue d'attirer de nouveaux investisseurs. L'un des aspects particuliers de ce fonds est de mettre les nouveaux investisseurs à l'abri de toute contribution aux pertes antérieures.

455

Après avoir connu 5 années difficiles, le prochain exercice de l'institution devrait, selon ses dirigeants, se solder par un résultat positif de plus de 1 milliard de livres.

12. Le Royaume-Uni impose aux assureurs de prendre position sur l'utilisation de données génétiques

La science génétique nous permet maintenant de connaître les maladies qu'un individu peut développer durant son existence. Les assureurs se voient donc tentés de créer des normes de souscription différentes pour les personnes qui ont un bon profil génétique et celles qui présentent des risques.

La commission scientifique du Parlement britannique oblige les assureurs britanniques de prendre position, d'ici un an, sur une ligne de conduite en matière d'utilisation des tests génétiques. Si les assureurs ne s'imposent pas eux-mêmes des normes, les parlementaires menacent de légiférer en ce sens, au terme du délai imparti.

13. **Catastrophes naturelles en 1994 : un niveau d'une rare ampleur**

456 Selon les chiffres tirés du bulletin *Sigma*, *Études économiques no 3/95*, les dommages assurés imputables aux catastrophes naturelles et aux sinistres majeurs pour l'année 1994 s'élevaient à 18,8 milliards de dollars U.S., ce qui représente, en prix constants, une augmentation de 73 % par rapport à l'année 1993 et une augmentation de 153 % par rapport à la moyenne établie entre 1970 et 1993. En 1994, les catastrophes naturelles ont atteint, à elles seules, une somme 14,4 milliards de dollars, soit 134 % de plus que l'année 1993.

En 1994, les pertes de vie engendrées par les 341 événements répertoriés dans le bulletin *Sigma* ont été estimées à 20 500, ce qui correspond à 32 % de celles enregistrées en 1993.

Sur le plan des dégâts matériels, c'est le tremblement de terre de Los Angeles, survenu le 17 janvier 1994, qui a causé le plus de dommages assurés avec un chiffre record de 10,4 milliards de dollars (le dernier chiffre révisé serait de 12,5 milliards de dollars), alors que le total des dommages s'élevait à 30 milliards de dollars pour l'année.

14. **Réserves non Imposables pour catastrophes**

Deux demandes successives ont été adressées au gouvernement fédéral en vue de constituer une réserve pour les catastrophes. La première, qui fut présentée au mois de septembre 1994 au ministre des Finances, émane de l'Association canadienne des compagnies d'assurance mutuelles (A.C.C.A.M.). L'association demandait au gouvernement de permettre aux sociétés d'assurance générale de mettre de côté une portion de leurs profits, en exemption d'impôt, avec la possibilité de retirer l'argent en cas de catastrophe majeure. La seconde, qui fut présentée en novembre 1994, provient du Bureau d'assurance du Canada (BAC). On demandait au gouvernement d'instaurer un système de réserve contre les tremblements de terre en Colombie-Britannique et au Québec.

À la demande de l'A.C.C.A.M., l'Angleterre a déjà mis en place un système semblable. Aux États-Unis, on examine aussi la possibilité de créer un fonds de réserve pour les catastrophes.

15. Les banques canadiennes convolent le marché de l'assurance

Dans le cadre de la révision tant attendue de la législation et de la réglementation du secteur financier canadien, le ministère des Finances du gouvernement fédéral a entendu, en juillet dernier, les mémoires de certains acteurs du milieu financier, dont les associations bancaires et les associations d'assurance. Le débat sur la bancassurance au Canada devrait connaître, en 1997, un aboutissement décisif.

457

La dernière révision remonte à 1992. Les banques avaient alors obtenu le droit d'acquérir des compagnies de fiducie et des compagnies d'assurance, mais elles ne pouvaient utiliser leurs succursales pour vendre des produits d'assurance.

Actuellement, par la voie de l'Association des banquiers canadiens (ABC) les banques réclament plus de pouvoirs, à savoir le droit de louer des automobiles et le droit de vendre des contrats d'assurance.

Par l'intermédiaire de l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP), les assureurs, de leur côté, demandent au gouvernement fédéral d'éliminer les privilèges législatifs et réglementaires dont jouissent les banques et de ne leur octroyer aucun pouvoir économique additionnel et éviter ainsi d'anéantir l'industrie canadienne de l'assurance. Le mémoire de l'ACCAP recommande des initiatives précises qui permettront aux assureurs de personnes de concurrencer les banques sur un pied d'égalité. Ce mémoire est reproduit dans le présent numéro.

Quelles que soient les solutions retenues par le législateur, celui-ci devra prendre en compte les aspects qui distinguent les deux activités : sur le fond, les métiers de

banquiers et d'assureurs sont différents ; sur le plan de la distribution, le problème des ventes liées est mis en exergue — les assureurs redoutent que les banques n'utilisent les informations confidentielles qu'elles détiennent comme instrument de marketing et de ciblage.

16. Accord mondial de libre-échange dans le domaine des services financiers

458

Après quatre années de négociations, un accord mondial de libre-échange des services financiers a été signé, le 28 juillet dernier, par 97 pays, dont le Canada, mais à l'exclusion des États-Unis qui jugeait insuffisantes les propositions des grands pays en développement. Dans sa première phase de 17 mois, le traité prendra effet en août 1996.

L'accord ouvre 90 % du marché financier mondial aux Européens. Il permet un accès quasi illimité à quelque 20 000 milliards d'actifs bancaires, autant sur les marchés obligataires et à 2 000 milliards d'actifs dans l'assurance.

En ce qui concerne le Canada, il consent à étendre aux pays signataires de l'accord les bénéfices qu'il tire de sa participation à l'Accord de libre-échange nord-américain.

17. Les grands réassureurs mondiaux en 1994

Depuis 10 ans les grandes catastrophes naturelles ou celles qui sont le fait des hommes ont conduit au retrait d'une centaine de réassureurs et de 149 syndicats des Lloyd's. Toutefois, il semble que les réassureurs reviennent, si l'on en juge par les résultats de 1993 et de 1994, à des ratios techniques alléchants, dépassant le taux de 200 %, malgré la forte sinistralité de 1994, estimée à 18,8 milliards de dollars.

Voici les onze premiers groupes mondiaux de la réassurance, selon un classement publié dans *Le Journal de l'Assurance* (Numéro 124, Juillet/Août 1995) :

Faits d'actualité

	Primes nettes en 1993*
Munich Re	9 682,1
Suisse de Réassurance	8 226,4
Employers Re	3 337,0
Hannover Re	2 680,9
Kölnische Re	2 538,7
General Re	2 524,0
Gerling Globale	1 920,1
Assicurazioni Generali	1 816,6
Frankona Re	1 691,3
Scor	1 671, 8
Mercantile & General	1 613,4
American Re	1 383,4

(en milliards de dollars)

459

18. Le mandat du Bureau du surintendant des institutions financières serait élargi

Le Bureau du surintendant des institutions financières a le mandat de réglementer et de surveiller les activités des banques, des compagnies d'assurance et des sociétés de fiducie qui détiennent une charte fédérale. En juillet dernier, M. John Palmer, le nouveau surintendant fédéral, a confié à la presse que le mandat du Bureau sera élargi aux institutions financières en crise. Actuellement, le Bureau doit attendre que l'institution financière soit insolvable avant de pouvoir en prendre le contrôle. Un projet de loi fédéral pourrait être adopté dès l'automne afin de permettre au surintendant d'entrer en action plus rapidement et de minimiser les pertes.